

Séance ordinaire du 31 août 2023

L'an 2023, le 31 août 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre DURAND, Cédric CHALARD Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie AYAYI, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Luc DUTRUCH

ABSENTS :

Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAFEUILLADE

Date de convocation : 21/08/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

D.2023-08-01 : Assainissement – Environnement : autorisation de signature de la convention ETEX - EFBP

Vu le décret n° 2022-336 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées en date du 10 mars 2022

Considérant l'arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées

Considérant que la station d'épuration ZI de Saint-Loubès est située à 300 m de l'usine de fabrication d'éléments en plâtre pour la construction, appartenant à la société EFBP France Building Performance. Cette dernière est le premier consommateur d'eau potable de la commune. Son engagement dans le développement durable se traduit par une double certification ISO 14001 et ISO 50001

Alors que la consommation annuelle de l'usine représente une consommation de 160 000m3/an environ, des actions sont mises en place pour limiter le recours à l'eau potable.

Dans le cadre de son plan d'actions pour une gestion économe de l'eau potable, la société EFBP a étudié la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration ZI de Saint-Loubès.

Considérant que les eaux traitées de la station sont envoyées par pompage vers la Dordogne via une canalisation qui passe en limite Ouest de l'usine précitée, le long de la route départementale 115

Le projet de la société EFBP consiste à se raccorder à la canalisation publique refoulant les eaux traitées de la station d'épuration vers la Dordogne. Cette canalisation sera détournée pour passer dans l'enceinte de l'usine. Elle traversera ainsi la RD 115 par fonçage.

La réutilisation des eaux usées traitées présente un avantage environnemental puisqu'elle permet de recycler l'eau traitée et de limiter la consommation d'eau potable

Toutefois une convention entre le producteur d'eaux usées traitées et le futur utilisateur desdites eaux et une convention de raccordement à la canalisation existante pour le pompage desdites eaux doivent être signées.

En conséquence, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de :

- L'autoriser à signer les conventions à venir
- L'autoriser à signer toute pièces se rapportant à ce dossier

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- L'autoriser à signer les conventions à venir
- L'autoriser à signer toute pièces se rapportant à ce dossier

Fait à Saint-Loubès, le 1^{er} septembre 2023

Le Président

Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance

Olivier LAFEUILLADE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr